

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 3 octobre 2011 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauregard
Les conseillers : M. Marc Bachand
M. Conrad Daviau
Mme Diane Ferland
M. Bernard Bédard
M. Stéphane Beauchemin

Denyse Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, était également présente.

Était absent : M. François Légaré

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

124-10-2011

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Questions de l'assemblée;
4. Adoption des procès-verbaux des séances du 6 et 27 septembre 2011;
5. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
 - 5.1 Demande de dérogation mineure de Monsieur Guy Lequin;
6. Rapport de l'inspecteur municipal;

7. Subvention – Aide à l’amélioration du réseau routier municipal;
8. Mandat à FBL pour la vérification de déclaration du « Coût net de la collecte sélective de matières recyclables;
9. Utilisation des fonds de compensation des carrières et sablières;
10. Règlement 273-2011 imposant une tarification pour le paiement des dépenses reliées au traitement des eaux usées du Camping de l’Île;
11. Fin de mandat pour le poste de Madame Mélanie Dubois;
12. Contrat de travail de Madame Denyse Viens, directrice générale par intérim;
13. Avis de motion – Règlement relatif au code d’éthique et de déontologie des élus municipaux;
14. CADIR – Aide financière pour l’année 2012;
15. Opération Nez Rouge – demande de contribution financière pour l’édition 2011;
16. Liste des comptes;
17. Divers :
 - 17.1. Offre de services professionnels de Martel, Brassard, Doyon pour l’année 2012;
 - 17.2. Prévision budgétaires 2012 – Service régional d’inspection en bâtiment;
 - 17.3. Demande d’aide financière au MTQ pour l’abaissement de la côte du 5^e Rang;
 - 17.4. Abattage d’arbres dans l’emprise du chemin des Chalets;
 - 17.5. Location d’entrepôt pour la niveleuse;
18. Rapport des comités;
19. Correspondance;
20. Questions de l’assemblée;
21. Levée de l’assemblée.

125-10-2011

4. **Adoption des procès-verbaux des séances du 6 et du 27 septembre 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 6 et du 27 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QU’à la page 3596, à la résolution 112-09-2011, il y aurait lieu d’y ajouter au dernier paragraphe la mention suivante : *appuyé par M. François Légaré;*

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux tels que rédigés avec la correction mentionnée ci-dessus.

Adoptée

126-10-2011

5. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

127-10-2011

5.1 **Rapport de l'inspecteur en bâtiments - Demande de dérogation mineure de Monsieur Guy Lequin**

CONSIDÉRANT QUE M. Guy Lequin procède à une demande de dérogation mineure pour sa propriété située au 727, rang Ste-Geneviève (lot 3 842 212, matricule 8346-65-5945) et que la superficie de la propriété est de 3 359,4 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le 27 mai 2010 le demandeur avait déposé une demande qui consistait à agrandir de 9,14 mètres (30 pieds) par 12,19 mètres (40 pieds) un garage existant de 90 mètres carrés ce qui aurait porté la superficie totale de ce garage à 202 mètres carrés. La superficie maximale permise pour un (1) bâtiment accessoire est de 110 mètres carrés pour un terrain situé à l'extérieur du périmètre d'urbanisation dont la superficie est inférieure à 5000 mètres carrés. Cette demande de dérogation mineure a été accordée par le conseil municipal pour autoriser une superficie maximale de bâtiment accessoire (garage) de 202 mètres carrés, tel que détaillée à la résolution # 101-06-2010 de l'assemblée du 7 juin 2010. Le demandeur n'a cependant pas procédé aux travaux d'agrandissement.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur dépose donc une nouvelle demande d'agrandissement de son garage. Il propose deux façons d'agrandir son garage.

- La première proposition (plan 1 dans la demande) est d'agrandir de 10,4 mètres (34 pieds) par 11,0 mètres (36 pieds) à la partie du garage existant de 117,5 mètres carrés (incluant l'abri de 27,3 mètres carrés) ce qui

portera la superficie totale du bâtiment accessoire à 232 mètres carrés. De plus, cette proposition implique également d'autoriser une distance de 2,4 mètres (8 pieds) par rapport à la limite nord du terrain au lieu de 4,0 mètres (14 pieds) qui est la distance minimale prévue par l'article 7.2.1.4 du règlement de zonage.

- La deuxième proposition (plan 3 dans la demande) est d'agrandir de 11,0 mètres (36 pieds) par 12,2 mètres (40 pieds) à la partie du garage existant de 90,2 mètres carrés (l'abri de 27,3 mètres carrés serait démoli) ce qui portera la superficie totale du bâtiment accessoire à 224 mètres carrés. De plus, dans cette proposition la distance minimale de 4,0 mètres serait respectée.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur indique qu'il a le projet d'acheter une partie de la propriété de son voisin au nord (voir plan 2 dans la demande) de sa propriété ce qui rendrait éventuellement conforme la distance arrière de 4,0 mètres entre le garage de la première et la ligne arrière. Pour que cet achat de terrain puisse se faire, une autorisation de la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est nécessaire.

CONSIDÉRANT QUE la première proposition implique deux dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation favorable de la CPTAQ rendrait conforme la superficie totale du bâtiment accessoire et la distance de la limite arrière du terrain;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune garantie que la CPTAQ accepte d'autoriser la vente d'une partie du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième proposition d'agrandissement implique seulement une augmentation de la superficie du garage;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'affecte pas le droit de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE le problème à l'origine de la demande comporte des risques très limités de se répéter ailleurs;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est de bonne foi;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard
appuyé par M. Stéphane Beauchemin

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la dérogation mineure demandée et la proposition retenue est la deuxième.

Adoptée

128-10-2011 6. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Marc Bachand

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal tel que rédigé.

Adoptée

129-10-2011 7. **Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

CONSIDÉRANT QU'une subvention pour des travaux d'amélioration a été accordée à la Municipalité du Canton de Roxton pour les travaux suivants ;

- Ouvrage de protection de la route et accotements du rang Petit 3, 6^e rang, 9^e Rang et chemin Laroche: 11 745.10 \$
- Reprofilage des fossés des chemins Laprade et Bachand : 20 328.84 \$;

CONSIDÉRANT QUE les frais admissibles relatifs à la subvention du Ministère des transports du Québec s'élèvent à 32 073.94 \$

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur ces chemins pour un montant subventionné de 9 000\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministre des Transports;

Que ces travaux on été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

Que la directrice générale par intérim est autorisée à signer tous les documents relatifs à la demande de subvention.

Adoptée

130-10-2011

8. **Mandat à FBL pour la vérification de déclaration du « Coût net de la collecte sélective de matières recyclables »**

CONSIDÉRANT QUE des modifications seront apportées au guide de déclaration concernant la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE cette déclaration devra être signée par un vérificateur externe;

PAR CONSÉQUENT,

il est proposé par M. Marc Bachand

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme de comptables FBL pour la vérification de la déclaration du « Coût net de la collecte sélective de matières recyclables »

Adoptée

131-10-2011

9. **Utilisation des fonds de compensation des carrières et sablières**

CONSIDÉRANT QUE cette résolution apporte une modification à la résolution 77-06-2011 qui mentionnait que les dépenses pour le rechargement du 9^e rang seraient affectées au montant de 36 277\$ que nous avons reçu en 2009;

CONSIDÉRANT QU'en 2010, l'utilisation des fonds de compensation des sablières et carrières avait déjà été affectée à cette compensation (voir résolution 222-12-2011);

CONSIDÉRANT QU'en 2010, la municipalité a reçu comme compensation pour les droits perçus sur les carrières et sablières un montant de 46 564 \$;

PAR CONSÉQUENT,

il est proposé par M. Marc Bachand

appuyé par M. Stéphane Beauchemin

et résolu à l'unanimité d'affecter au montant que nous avons reçu en 2010, les coûts de 43 212.40 \$ pour les travaux de rechargement, transport et détournement sur le 9^e Rang.

Adoptée

132-10-2011

10. **Adoption du règlement 273-2011 imposant une tarification pour le paiement des dépenses reliées au traitement des eaux usées du Camping de l'Île**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du Camping de l'Île inc. s'est adressé à la Municipalité du Canton de Roxton pour étudier la possibilité de raccorder son immeuble au réseau d'égout municipal en vue que les eaux usées soient traitées par les installations du Village de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE le Camping de l'Île inc. a mandaté un expert, à ses frais, aux fins de préparer une étude de faisabilité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal du Canton de Roxton, par sa résolution numéro 108-08-2011, a procédé à une acceptation de principe du projet et que le conseil du Village de Roxton Falls, par sa résolution numéro 178-09-2011 a accepté d'étudier le dossier;

CONSIDÉRANT cependant que le conseil du Village exige, comme condition préalable, que tous les services professionnels requis pour procéder à une contre-expertise par ses ingénieurs soient assumés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Roxton a déjà indiqué au propriétaire du Camping de l'Île inc. que toutes les dépenses reliées à son éventuel raccordement au réseau seraient à sa charge, que le projet se concrétise ou non, puisqu'elles sont à son seul bénéfice;

CONSIDÉRANT l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à séance ordinaire du conseil du 27 septembre 2011 et que demande de dispense de lecture a été faite du présent règlement lors de son adoption compte tenu que les exigences de l'article 445 du Code municipal sont respectées;

PAR CONSÉQUENT,
il est proposé par M. Conrad Daviau
appuyé par M. Marc Bachand
et résolu à l'unanimité des conseillers de décréter ce qui suit :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Aux fins de payer la totalité des dépenses dont la Municipalité du Canton de Roxton pourrait effectuer ou devoir payer pour l'analyse et la réalisation du projet de traitement des eaux usées du Camping de l'Île inc., il est exigé et il sera prélevé du propriétaire de l'unité d'évaluation portant le numéro matricule 8147-71-0199, une compensation pour l'immeuble dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation correspond aux coûts réels de toutes les dépenses qui pourraient être effectuées par la Municipalité du Canton de Roxton ou qui pourraient être exigées par la Municipalité du Village de Roxton Falls en relation avec le dossier de traitement des eaux usées provenant de cet immeuble.

ARTICLE 3

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à préparer un rôle spécial de perception et à transmettre un compte de taxes foncières au propriétaire de l'immeuble visé par le présent règlement. Les modalités établies par le Règlement numéro 273-2011 s'applique à tout compte de taxes foncières transmis en vertu du présent règlement.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à Roxton Falls, ce 3 octobre 2011.

Stéphane Beauregard
Maire

Denyse Viens
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

133-10-2011

11. **Fin de mandat pour le poste de Madame Mélanie Dubois**

CONSIDÉRANT QUE Madame Caroline Choquette, directrice générale de la municipalité revient en poste le 31 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE Madame Mélanie Dubois avait été engagée à titre de secrétaire durant le congé de maternité de Mme Choquette

PAR CONSÉQUENT,

il est proposé par Mme Diane Ferland
appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers que l'entente de travail
intervenue entre la municipalité et Madame Mélanie Dubois
prendra fin le 28 octobre 2011, tel que stipulé à l'article 1 de
ladite entente.

Adoptée

134-10-2011

12. **Contrat de travail de Madame Denyse Viens, directrice générale
par intérim**

CONSIDÉRANT QUE Mme Denyse Viens, directrice générale par
intérim reprendra ses fonctions de directrice générale adjointe le
31 octobre 2011;

PAR CONSÉQUENT,

il est proposé par M. Bernard Bédard
appuyé par M. Stéphane Beauchemin

et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à compter de cette date,
la rémunération de Mme Denyse Viens sera celle qui avait été
établie lors de la signature du contrat de travail pour les années
2010 et 2011.

Adoptée

13. **Avis de motion – Règlement relatif au code d'éthique et de
déontologie des élus municipaux**

Le conseiller M. Marc Bachand donne avis de motion qu'à une
séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption un
règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus
municipaux, énonçant les principales valeurs de la municipalité
en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant
guider les membres du conseil, pour être adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues aux articles 10 et 11
de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
(L.R.Q., c. E-15.1.0.1), copie d'un projet de Code d'éthique et de
déontologie des élus municipaux est jointe en annexe du présent
avis.

*Monsieur Marc Bachand se retire pour la décision de l'item suivant car
il déclare qu'il a un intérêt dans le dossier Cadir.*

135-10-2011

14. **CADIR – Aide financière pour l’année 2012**

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l’unanimité de prévoir un montant de l’ordre de 7 000 \$ au budget pour l’année 2012 pour l’aide financière à l’organisme CADIR.

Adoptée

Monsieur Marc Bachand reprend son siège.

136-10-2011

15. **Opération Nez Rouge – demande de contribution financière pour l’édition 2011**

Il est proposé par M. Marc Bachand appuyé par M. Conrad Daviau et résolu à l’unanimité des conseillers de verser un montant de 150\$ pour la contribution financière à l’Opération Nez rouge de la région d’Acton.

Adoptée

137-10-2011

16. **Liste des comptes**

Salaires nets mois septembre 2011 incl. rémun. des élus	11 656.97\$
Receveur général du Canada - D.A.S. septembre 2011	1 480.20\$
Revenu Québec - D.A.S. juillet-août-septembre 2011	3 408.65\$
Visa Desjardins - frais annuels	120.00\$
France Rochette - entretien ménager	230.00\$
Société canadienne des Postes - publipostage	171.03\$
Mégaburo inc. - service photocopieur	55.97\$
Menuiserie André inc. - meuble salle de bain	1 314.99\$
RBC Banque Royale- remb. emprunt du 8e rang	20 068.11\$
ADMQ - formation code d'éthique	148.10\$
PG Solutions - renouvellement antivirus	296.21\$
Construction Michel Beaugard – travaux ent bâtisse	563.48\$
TM Mobile inc. - remboursement de taxes	1 164.00\$
Yves Duchaine - remboursement de taxes	178.75\$
Martel, Brassard, Doyon - services rendus et honoraires	210.76\$
Jacques Fleuriste - fleurs décès M. Blanchette	113.93\$
Stéphane Beaugard – fr. de déplac. congrès Québec	266.25\$
JE Thérien et fils inc. - vêtements de travail	493.36\$
Coop St-André d'Acton – fr. transp. ponceau retourné	290.56\$
Les pétroles Coulombe & Fils inc. - diesel	1 114.10\$
Somavrac - chlorure de calcium	8 686.78\$
A.R. Valois inc. - travaux bassin de sédimentation	1 586.41\$

Yvon Favreau – fr. de déplac. travaux du 9e rang	23.40\$
Boni-soir - essence	94.15\$
E Côté & fils inc. - quincaillerie et location d'outil	78.33\$
Embelliron - accotement 9e rang et transport de gravier	1 495.27\$
Daniel Ferland – travaux 9e rang et ch. Bachand	1 260.89\$
Coop St-André d'Acton - ponceau, drain	1 281.89\$
Carrière d'Acton Vale Ltée - accotement 9e rang	5 066.77\$
Excavation Yanick Cabana - accotement 9e rang	1 913.94\$
Pompex inc. - réparation d'une pompe et main d'œuvre	1 110.10\$
Daniel Ferland – trav. Petit 3e rang, Bachand et Laprade	4 130.51\$
Alain Boyer excavation - ch. Bachand et ch. Laprade	2 050.65\$
Allaire excavation inc. - ch. Bachand et ch. Laprade	15 294.43\$
Sani-Éco - ordures octobre 2011 et 1 bac noir supp.	6 720.25\$
Ministère de la sécurité publique - 2e versement SQ	63 256.00\$
Intervention des premiers répondants - septembre 2011	484.05\$
Ville d'Acton Vale – serv.de prév des incendies août 2011	760.00\$
Papeterie La Liberté inc. - fournitures de bureau	137.87\$
La pensée de Bagot - avis du dépôt du rôle	318.99\$
Marcelle Leclerc - comité CCU	25.00\$
Louis-Marie Bachand - comité CCU	25.00\$
Mégaburo inc. - installation logiciel sharp desk	68.36\$
Fonds d'information sur le territoire - avis de mutation	6.00\$
Mécanique Dalpé inc. - réparation du tracteur	1 556.07\$
Garage Roger Brunelle – rép. d'un pneu pour le camion	13.67\$
Consumaj inc. - suivi téléphonique du pavage 9e rang	683.55\$
Alain Boyer Excavation - barrages de castors 6e rang	256.33\$
G.A. Beaudry & fils inc. - réparation luminaire	444.68\$
Daniel Ferland - travaux de réparation 8e rang	452.40\$
Hydro-Québec – électricité bâtiment	217.28\$
Hydro-Québec – électricité station de pompage	57.23\$
Hydro-Québec – éclairage des rues	196.26\$
Opération nez rouge – édition 2011	150.00\$
Cooptel	223.70\$
Bell mobilité	95.33\$
TOTAL :	163 566.96\$

Il est proposé par M. Marc Bachand
appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers que ces comptes soient
payés et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Denyse Viens, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la
Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires
au paiement de ces comptes prévus au budget.

138-10-2011 17.1 **Offre de services professionnels de Martel, Brassard, Doyon S.E.N.C. pour l'année 2012**

Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. Bernard Bédard et résolu à d'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Martel, Brassard, Doyon, S.E.N.C. au besoin pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 selon les termes de l'offre de services du 27 septembre 2011.

Adoptée

139-10-2011 17.2 **Prévisions budgétaires 2012 – Service régional d'inspection en bâtiment**

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2012 pour le service d'inspection en bâtiment sont de l'ordre de 17 087,60 \$;

PAR CONSÉQUENT,
il est proposé par M. Conrad Daviau appuyé par M. Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires du service régional d'inspection en bâtiment pour l'année 2012.

Adoptée

140-10-2011 17.3 **Demande d'aide financière au MTQ pour l'abaissement de la côte du 5^e Rang**

ATTENDU que l'intersection du 5e rang avec la route 241 constitue un danger dû à la très forte pente du 5e rang;

ATTENDU que la municipalité désire corriger la situation et garantir la sécurité des usagers;

ATTENDU que 3 alternatives préliminaires ont été présentées pour abaisser cette côte et que l'alternative #2 est celle préconisée par la municipalité soit correction du profil en fonction d'un abaissement de la vitesse de 70 km/h à 50 km/h;

ATTENDU que les coûts des travaux sont très élevés et dépassent la capacité financière de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité considère l'urgence des travaux;
PAR CONSÉQUENT,
il est proposé par M. Marc Bachand
appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers de transmettre au MTQ le
rapport et estimé préliminaire de GENIVAR inc. pour la
modification de la côte du 5e rang pour commentaires et
approbation par le MTQ;

DE DEMANDER l'aide financière du MTQ pour effectuer les
travaux afin de rendre cette intersection sécuritaire;

DE TRANSMETTRE cette demande au directeur régional du
MTQ.

Adoptée

141-10-2011

17.4 **Abattage d'arbres dans l'emprise du chemin des Chalets**

Il est proposé par M. Bernard Bédard
appuyé par M. Marc Bachand
et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense pour l'abattage
d'arbres (4 pins) dans l'emprise du chemin des Chalets. Que le
mandat soit confié à Émondage Clément Bombardier pour le
montant de 660 \$ (taxes non incluses).

Adoptée

142-10-2011

17.5 **Location d'entrepôt pour la niveleuse**

Il est proposé par M. Marc Bachand
appuyé par M. Conrad Daviau
et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la dépense pour
l'entreposage de la niveleuse au 715, rang Ste-Geneviève, Roxton
Falls pour la période du 1^{er} novembre 2011 au 30 mars 2012. Cette
période pourrait varier selon les besoins de la municipalité. Le
prix de la location est de 250\$ par mois tel que soumis par M.
Jean-Pierre Dalpé, propriétaire de l'entrepôt.

Adoptée

19. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la
correspondance reçue.

143-10-2011

21. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
appuyé par Mme Diane Ferland
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à
20 h 25

Adoptée

Stéphane Beauregard
Maire

Denyse Viens
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Je, Stéphane Beauregard, maire, atteste que la signature du
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes
les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code
municipal.
